

## Séance publique du 21 janvier 2008

### Délibération n° 2008-4693

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Givors - Grigny

objet : **Diagnostic des carrefours à feux des communes de Givors et Grigny - Demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 2 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

A la suite de l'adhésion des communes de Givors et Grigny à la Communauté urbaine, le service circulation de la direction de la voirie assure les missions de maintenance curative, préventive, d'entretien et de contrôle règlementaires obligatoires.

#### *Les études et les dossiers de faisabilité*

Une individualisation partielle de programme a été mise en place pour réaliser les études et les dossiers de faisabilité de chaque installation (délibération du conseil n° 2007-4423 en date du 15 octobre 2007).

Le diagnostic détaillé des 21 installations existantes à Givors et Grigny a donc été réalisé et a permis de vérifier la conformité des carrefours vis-à-vis de la réglementation électrique, de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I, 6° partie) et par rapport aux règles et méthodes employées par le directeur de la voirie sur l'ensemble du parc de carrefours communautaires.

Ces dossiers de faisabilité font apparaître les éléments suivants :

- manque de lisibilité des carrefours, complexité des mouvements et des conflits gérés, gestion partielle des cheminements pour piétons : absence d'abaissement des trottoirs, de bande podotactile, de traversées piétonnes,
- implantation des signaux non conformes vis-à-vis de la réglementation (signaux situés en aval des conflits qu'ils gèrent ou peu visibles),
- contrôleurs de feux vétustes, parfois non conformes (car ne vérifiant pas l'absence de rouge principal ou n'assurant pas correctement la gestion de la matrice de sécurité...),
- câblage des armoires électriques pouvant présenter des risques électriques importants (pièces nues sous tension, câblage désordonné...),
- appareillages vieux, disparates, avec des sources lumineuses peu efficaces (néon), en particulier pour l'effet fantôme.

#### *L'objectif de l'opération*

L'opération vise à :

- mettre en conformité les installations vis-à-vis de la réglementation électrique et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
- reprendre partiellement les aménagements de voirie des installations, améliorer la lisibilité des carrefours, reprendre le marquage et l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Cette opération représente un investissement estimé à 2 198 500 € TTC, dont 198 500 € TTC pour la réalisation des dossiers de faisabilité (réalisée sur l'année 2007).

*L'estimation des coûts*

L'estimation du coût des travaux est la suivante :

- mise en conformité des installations vis-à-vis de la réglementation électrique et de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière : 876 000 €,
- travaux de reprise partielle de la voirie de chaque carrefour, petit aménagement de voirie, reprise du marquage, reprise du mobilier et de l'accessibilité pour les PMR : 1 124 000 €.

Estimation des coûts Grigny		Estimation des coûts Givors	
travaux de mise en conformité Livre I sixième partie	239 500 €	travaux de mise en conformité Livre I sixième partie	636 500 €
matériel accessibilité PMR	144 000 €	matériel accessibilité PMR	372 000 €
aménagement de voirie	117 000 €	aménagement de voirie	292 500 €
reprise de la peinture - mobilier	44 000 €	reprise de la peinture - mobilier	154 500 €
total estimation des travaux de reprise partielle de la voirie	305 000 €	total estimation des travaux de reprise partielle de la voirie	819 000 €
total Grigny	544 500 €	total Givors	1 455 500 €

Libellé	Tableau récapitulatif de l'estimation des coûts	
	Grigny	Givors
estimation de la mise en conformité	239 500 €	636 500 €
estimation des travaux de reprise partielle de la voirie	305 000 €	819 000 €
total	544 500 €	1 455 500 €
total général	2 000 000 €	

*Circuit décisionnel* : ce dossier a reçu l'avis favorable du pôle politique des déplacements le 11 décembre 2006 et du Bureau le 22 janvier 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

**DELIBERE****Approuve :**

a) - l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme déplacements urbains, opération : diagnostic des carrefours à feux des communes de Givors et Grigny, individualisée le 15 octobre 2007, pour un montant complémentaire de 2 000 000 € en dépenses,

b) - le montant total de l'opération, ainsi porté à 2 198 500 € TTC.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,